

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

5^e réunion de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée

24 mai 2018 – Montpellier

– Compte-rendu –

La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée s'est réunie le 24 mai 2018 pour effectuer la synthèse des travaux de concertation menés depuis le mois de janvier sur le développement de l'éolien flottant en Méditerranée. Cette concertation a été initiée suite à la commande du ministre de la transition écologique et solidaire reçue par les préfets coordonnateurs en décembre 2017 (identifier les zones permettant d'ici 2030 entre 6 et 10 appels d'offres pour l'éolien flottant sur une superficie de 1 800 à 3 000 km²). Pour mémoire, la méthode de travail avait été validée par les acteurs lors de la commission spécialisée réunie le 9 janvier 2018.

Rappels sur la concertation sur le développement de l'éolien flottant en Méditerranée

Le processus général de planification et de mise en œuvre des énergies marines renouvelables se présente schématiquement de la façon suivante :

- un niveau général de planification des espaces maritimes (objet des DSF) qui établit une carte des vocations. Cette carte comporte un zonage assorti d'une identification des principaux enjeux et objectifs stratégiques associés à chaque zone ;
- un débat public sera ensuite mené sur tout ou partie des zones ainsi identifiées ayant vocation à accueillir des énergies renouvelables en mer. Ce débat public permettra de délimiter le ou les secteurs plus précis, qui feront l'objet d'un appel d'offres. C'est sur chaque secteur restreint (environ 250 km²) que l'État réalisera les études techniques détaillées et l'état initial de l'environnement (conjointement avec RTE pour la partie raccordement) et que le lauréat positionnera l'installation d'énergie renouvelable (pour information, l'emprise finale d'une ferme éolienne commerciale de 500 MW sera de moins de 100 km²).

En termes de calendrier, le premier niveau relève de la planification des espaces maritimes et de son calendrier. Le projet de carte des vocations est attendu fin juin 2018 pour une adoption en mars 2019. Le second niveau résultera des débats publics organisés. Le calendrier de lancement des appels d'offres sera précisé dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie qui sera approuvée fin 2018.

Par courrier daté du 15 décembre 2017 adressé aux préfets coordonnateurs, le ministre de la transition écologique et solidaire a précisé les annonces faites par le Premier ministre aux assises de l'économie de la mer en novembre dernier. Il demande notamment que la future carte des vocations établie dans le cadre du document stratégique de façade identifie les zones permettant de lancer, d'ici 2030, 6 à 10 appels d'offres pour l'éolien en mer sur une superficie de 1 800 à 3 000 km². Les chiffres avancés dans le courrier du ministre correspondent au premier niveau de planification décrit ci-avant.

Suite à cette commande, la commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade a été saisie par les préfets coordonnateurs et s'est réunie le 9 janvier dernier. Lors de cette réunion, les membres de la commission ont validé la méthode de travail proposée pour une concertation sur le développement de l'éolien flottant en Méditerranée.

Cette méthode s'articule en 4 phases :

- une phase de préparation impliquant les industriels et les services de l'État visant à définir des macro-zones prenant en compte les critères techniques définis par les industriels (vitesse de vent, profondeur maximale, possibilité de connexion au réseau de transport d'électricité...) et les enjeux réhibitoires interdisant l'implantation d'éoliennes flottantes (exclusion d'une bande littorale de 10 km, accès aux ports d'intérêt national, enjeux défense et sécurité aérienne,...) ;

- une phase d'ateliers thématiques (pêche et aquaculture, transport maritime et plaisance, filière éolien flottant et environnement) devant permettre un échange entre les différents acteurs du secteur maritime, de la protection de l'environnement et des énergies marines renouvelables, pour une prise en compte optimale de leurs problématiques respectives ;
- une phase de synthèse : la commission spécialisée se réunira le 24 mai prochain à Montpellier pour valider les travaux ;
- une phase de restitution : elle aura lieu lors du prochain Conseil maritime de façade le 28 juin.

Examen du projet de synthèse des travaux de concertation sur le développement de l'éolien flottant en Méditerranée

A l'issue des ateliers thématiques, un projet de document de synthèse a été rédigé et transmis aux membres de la commission spécialisée (15 mai) ainsi qu'aux autres personnes ayant participé aux ateliers (17 mai). Sur la base de ce projet de synthèse, de nouvelles contributions ont été reçues de la part des acteurs suivants :

- Agence française pour la biodiversité (AFB),
- Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP),
- M. François Bonhomme (personne qualifiée CMF),
- Région PACA,
- Réseau de transport d'électricité (RTE),
- Service de pilotage du port de Sète,
- Syndicat des énergies renouvelables (SER) et France énergies éoliennes (FEE),
- CRPMEM Occitanie.

Ces éléments ont été intégrés au document examiné en séance. La version finale de ce document est reproduite en annexe II (les modifications apportées apparaissent en couleur), la note AFB du 22 mai 2018 en annexe III et la carte des macro-zones en annexe IV.

Échanges complémentaires concernant le zonage

En fin de séance, les membres de la commission spécialisée ont pu s'exprimer sur l'intérêt des différentes zones.

M. JARDINE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) souhaite que la zone D soit élargie par la réduction ou le déplacement vers l'ouest du couloir situé entre les zones C et D. Le CRG DUCHESNE a rappelé le travail effectué par ses équipes et la DIRM pour l'actualisation des données relatives aux enjeux défense mais précise qu'il saisira de nouveau le ministère des armées afin de vérifier une ultime fois si le positionnement et/ou la largeur du couloir peuvent évoluer.

M. PEYER indique que les zones A, B et D ont beaucoup d'intérêt pour les industriels (régime de vent, possibilité de raccordement...) et partage totalement la position exprimée par M. JARDINE concernant la zone D.

M. MAGNIN rappelle l'avis formulé par le Conseil de gestion du parc naturel marin du Golfe du Lion le 12 mai 2015 indiquant que la question d'un passage à l'échelle commerciale des fermes pilotes ne pourrait se faire qu'après trois ans d'exploitation pour disposer d'un retour d'expérience suffisant. Selon lui, la zone A ne devrait donc pas être ciblée pour les appels d'offres avant que le retour d'expérience souhaité soit effectif.

M. BAGUET, sans exprimer une préférence en termes de zonage, rappelle la nécessité d'avoir rapidement de la visibilité et de prioriser les zones afin de pouvoir optimiser les solutions de raccordement. Ce besoin de visibilité est assez largement partagé par l'ensemble des acteurs.

Enfin, M. BARAONA souhaite que la Méditerranée puisse bénéficier rapidement de deux appels d'offres simultanés, un au large de l'Occitanie, l'autre au large de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin que la dynamique créée se poursuive sur l'ensemble de la façade.

Annexe I
Liste des personnes présentes

PUYGRENIER Samuel	ADEME
MAURER Céline	AFB – Antenne Méditerranée
BOUNI Christophe	Cabinet EPICES
MARTINEZ Manuel	CEREMA
BONHOMME François	CNRS (biologiste, personne qualifiée)
POUTAS Véronique	CCI Occitanie
PEREZ Bernard	CRPMEM Occitanie (Président)
SERAZIN Thomas	CRPMEM Occitanie
SEBORG Christine	CRPMEM Occitanie
MIRETE Guy	CRPMEM Occitanie
CUVILLIERS Perrine	CRPMEM Occitanie
WENDLING Bertrand	CRPMEM Occitanie
CHARVOZ Sylvie	CRPMEM PACA
ROUSSET Thierry	DIRECCTE Occitanie
HALL Jean-Luc	DIRM Méditerranée (Directeur adjoint)
FREDEFON Franck	DIRM Méditerranée
GARZIANO Stéphane	DIRM Méditerranée
DELTEIL Olivier	DIRM Méditerranée
MARCILLO Joey	DIRM Méditerranée (stagiaire)
FOREST Sébastien	DREAL Occitanie (directeur adjoint)
AUSCHER Fabrice	DREAL Occitanie
CORNIL Laetitia	DREAL Occitanie
GUITON Yvan	DREAL Occitanie (directeur de projet Littoral 21)
VEYAN Philippe	EDF-EN, représentant des professionnels des EMR au CMF
MONIOT Dominique	ENGIE Green
PEYER Germain	Représentant des professionnels des EMR au CMF
ANDRIEU Jacques	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
METIVIER Daniel	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
ARDITI Maryse	France nature environnement
PASSOS Frédéric (LCL)	Ministère de la Défense / Armée de l'Air
MAGNIN Hervé	Parc naturel marin du Golfe du Lion (directeur délégué)
AGIN Grégory	Parc naturel marin du Golfe du Lion
BARAONA Patrick	Pôle mer Méditerranée (Directeur)
PERSON Julie	Pôle mer Méditerranée
DUCHESNE Thierry (CRG)	Préfecture maritime de la Méditerranée (adjoint au préfet maritime)
PERON Stéphane	Préfecture maritime de la Méditerranée
VASCHETTI Céline	Préfecture maritime de la Méditerranée
TOKARSKI Laurent	QUADRAN / EOLMED
CODORNIOU Didier	Région Occitanie (1 ^{er} vice-président)
TCHAKERIAN Marie	Région Occitanie (Directrice de la mer)
RAIMONDINO Valérie	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Chef du service mer)
JARDINÉ Dominique	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
BAGUET Jean-Marc	RTE
BOCQUENET Yannick	RTE
PIANTE Catherine	WWF